Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 8 OCT. 2015

LE PREFET

Monsieur le président,

Par courrier du 13 juillet, vous m'avez fait part de votre projet de solliciter le conseil scientifique de l'estuaire de la Loire (CSEL) pour des avis scientifiques sur les travaux d'études et de suivis environnementaux mis en œuvre par le GIP.

J'ai bien noté les échanges que vous avez eus avec les membres du CSEL afin de vérifier la convergence des vues sur la nature et les modalités de cette contribution scientifique.

Les conseils scientifiques d'estuaire ont été mis en place pour constituer une ressource scientifique sur ces espaces très spécifiques présentant des enjeux importants. L'objet principal du GIP est d'élaborer, de collecter et de mettre à disposition des informations techniques destinées à mieux comprendre l'estuaire pour aider la décision de l'État, du grand port maritime et des collectivités. Il est donc logique de considérer qu'un conseil apporté au GIP peut entrer dans les attributions du CSEL, au bénéfice de la qualité de l'expertise collective sur l'estuaire de la Loire.

Vous avez ainsi mon accord pour la mise en oeuvre d'une telle collaboration.

Le président du CSEL et la DREAL, qui est chargée du secrétariat du CSEL, continueront de superviser le fonctionnement du CSEL, notamment l'établissement des ordres du jour et la production des comptes-rendus, avis et rapports d'activité.

Ils élaboreront avec vous un règlement intérieur organisant cette activité du CSEL liée au GIP. Ce règlement intérieur sera proposé à ma signature par le président du CSEL.

La DREAL fera, en concertation avec vous et le CSEL, un bilan de ce fonctionnement dans un an, qui me sera transmis avant d'envisager la reconduction du dispositif.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Henri-Michel COMET

Monsieur Freddy HERVOCHON
Président du GIP Loire Estuaire
22, rue de la tour d'Auvergne
44200 NANTES

Copie : monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES cedex 2
Tél : 02.72.74.73.00 - Fax : 02.72.74.73.09 – SRNP/DB/JLG 15-401
Site internet : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr